

POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES

Si vous croyez avoir subi une situation nécessitant le dépôt d'une plainte, sachez que la FLN a une politique à cet effet et que votre bien-être est prioritaire pour l'organisation. Voici un résumé des informations sur le dépôt d'une plainte.

PROCÉDURE DE TRAITEMENTS

- Réception de la plainte dans les 3 jours ouvrables par la responsable.
- Enclenchement du processus pour trouver une entente avec le plaignant.
- Création du dossier de plainte.
- Remise du registre des plaintes au CA.

QUI ?

Cette Politique s'adresse:

- Bénévoles
- Fournisseurs
- Partenaires
- Festivaliers



POLITIQUE DE TRAITEMENTS

- Traitement confidentiel et objectif.
- Une plainte informelle est formulée verbalement.
- Des enquêtes peuvent être menées en réponse à une plainte.
- Ne peut excéder 15 jours ouvrables.
- Une plainte contre la direction doit être faite au CA.

RESPONSABLE

La responsable du traitement des plaintes est Mme Cindy Trottier, Directrice générale de la FLN.

COMMENT ?

- Communiquez avec le service à la clientèle, par téléphone (819 569-5888) ou par courriel :

info@feteduladesnations.com

Votre plainte sera transmise à la responsable qui vous contactera dans les plus brefs délais.

Consultez la politique complète pour plus d'informations

POLITIQUE COMPLÈTE

Loto Québec

